

DÉLIBÉRATIONS

N° 2022/002/8.4

Feuillet n°002

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 21 janvier, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 14 janvier 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	36
Votants :	42
Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Dominique BOUSQUET, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

Suppléant : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Robert LEYMARIE représente Laurent PELLERIN.

Excusés : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Claude SAUTIER, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Roger LAROUQUIE, Caroline VIEIRA.

SECRÉTAIRE : Mme Bernardette MERLIN.

OBJET : Aménagement de la ZAE La Besse à Thenon

Dans le cadre de sa compétence Économie et de la gestion des zones d'activités, la communauté de communes souhaite aménager la zone d'activités de La Besse à des fins de déploiement des projets d'installations d'entreprise et de réserves foncières.

À cet effet, par délibération en date du 28 septembre 2021, il a été proposé d'acquérir des parcelles nues représentant une superficie de 77 682 m² pour un montant de 310 728 €.

AR PREFECTURE

024-200041150-20220121-DE2022002-DE
Reçu le 25/01/2022

Cette zone nécessite, dans le cadre de l'implantation d'activités économiques, des aménagements qui sont composés de la création d'une voirie de desserte et de l'alimentation en réseaux secs et humides des terrains qu'elle regroupe.

Ces aménagements représentent une dépense totale hors taxes de 785 007,50 €.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses H.T.	1 167 694,19 €
Travaux d'aménagement	785 007,50 €
Acquisitions	310 728,00 €
Frais d'actes	24 858,24 €
Maîtrise d'œuvre	47 100,45 €
Recettes H.T.	1 167 694,19 €
État DETR/DSIL (50 %)	583 847,10 €
Conseil Départemental (25 %)	291 923,55 €
Communauté de Communes (25 %)	291 923,54 €

Considérant que le prix proposé est conforme,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'acquisition des parcelles telles que listées ci-dessus, moyennant les prix annoncés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes authentiques d'achat et tout document nécessaire à l'acquisition de ces parcelles,
- **DÉCIDE** de donner son accord pour la réalisation des aménagements nécessaires à la création de la Zone d'Activités Économiques communautaire,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le Président à consulter des maîtres d'œuvre dans le cadre d'un marché sur Appel d'Offres,
- **SOLLICITE** auprès de l'État (D.E.T.R/D.S.I.L.) une subvention à hauteur de 50 %, et du Conseil Départemental de la Dordogne à hauteur de 25 %,
- **NOTE** que le financement résiduel sera fléché via un emprunt comme inscrit au budget Zones d'Activités Économiques via un service dédié au secteur de La Besse.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 24/01/2022

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR PREFECTURE

024-200041150-20220121-DE2022002-DE
Regu le 25/01/2022